International Social Service
Service Social International
Servicio Social Internacional
General Secretariat • Secrétariat général • Secretariado General

Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR)

Fiche de formation N° 4

Une politique globale pour l'enfance et la famille

L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE VIE PERMANENT: CONNAÎTRE L'ENFANT ET SA FAMILLE

L'élaboration d'un projet de vie permanent doit être basée sur une *étude psycho-médicosociale* complète de l'enfant.

Les objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont les suivants: offrir le portrait le plus fidèle possible de l'enfant et de sa famille d'origine, avec leurs forces et leurs faiblesses, leurs ressources personnelles et celles de leur entourage ; évaluer la capacité du milieu familial et détecter les besoins de l'enfant. Ceci doit aboutir à la valorisation des possibilités concrètes de maintien de l'enfant dans sa famille ou, s'il en est séparé, du maintien des liens avec sa famille et de la possibilité de réinsertion future dans sa famille.

Méthode

L'étude doit, si possible, être menée par des *professionnels de l'enfance et de la famille* (en général des travailleurs sociaux, des psychologues, des éducateurs sociaux, etc.) et les décisions doivent être prises, par *une équipe, si possible, pluridisciplinaire.*

Dès que le professionnel entre en contact avec un enfant ayant besoin de protection (service social, tribunal, police, etc.), et lorsque l'enfant est admis dans une institution (hôpital, maternité, institution de garde temporaire ou permanente) ou dans une famille d'accueil, on doit obtenir toute l'information possible sur l'enfant, sa mère, sa famille, et son environnement. Ensuite, la situation personnelle et familiale de l'enfant doit être analysée le plus rapidement possible. Ceci évitera les dommages causés par le maintien inutile de l'enfant en institution ou dans une autre situation provisionnelle. *Il ne faut pas perdre de temps,* car le maintien de l'enfant dans une situation transitoire ou douteuse nuit à son développement.

Contenu

L'étude, à caractère confidentiel, doit décrire si possible:

- *L'identité de l'enfant, de ses parents et de la famille élargie*: si les parents de l'enfant ne sont pas connus, on doit mener une investigation afin d'essayer de les identifier puis de réfléchir avec eux concernant le futur de l'enfant.
- *Le passé et la personnalité de l'enfant:* les étapes de l'histoire personnelle et familiale de l'enfant, de son développement physique, émotionnel, relationnel et intellectuel ; ses environnements de vie distincts et successifs (famille, institution, etc.) ; le mode de vie qu'il/elle a connu, ainsi que les relations qu'il/elle a pu développer ; sa situation de santé; son histoire médicale (y compris l'information disponible sur le développement de la grossesse de la mère, l'accouchement, les vaccins, etc.) et celle de sa famille d'origine; son apparence physique

et générale, sa personnalité, son comportement; la vie actuelle de l'enfant, en donnant toute l'information possible sur son mode de vie, ses habitudes, sa capacité d'autonomie, ses relations avec les autres enfants et les adultes qui l'entourent, sa manière de se mouvoir, etc.

- *La famille de l'enfant:* la composition de la famille nucléaire (mère, père, frères et sœurs), ainsi que de la famille élargie (grands-parents, tantes et oncles...); la localisation actuelle des parents (résidence effective; quand c'est pertinent, si elle est recherchée par les services sociaux ou la police) et des membres principaux de la famille ; sa situation psycho socio-économique, ses relations familiales, ses relations avec l'environnement social, sa formation professionnelle et/ou scolaire et son emploi actuel, son appartenance ethnique et sa religion ; son état de santé ; etc.
- *Les relations de l'enfant avec sa famille:* les antécédents de ces relations, en soulignant en particulier les épisodes de séparations et de ruptures ; la nature des relations actuelles ; les raisons du besoin de protection de l'enfant, de son abandon ou son délaissement, de son potentiel placement ; les projets de la famille relatifs à l'enfant. L'étude doit permettre d'évaluer si les besoins fondamentaux de l'enfant dans son milieu familial sont globalement satisfaits ou non, et, si ce n'est pas le cas, s'il est possible de les améliorer et suivant quelles étapes. De plus, on doit comprendre la qualité de l'attachement entre l'enfant et les parents.

L'étude doit être réalisée avec une grande rigueur et une profonde honnêteté intellectuelle et doit être *la plus complète, la plus profonde et la plus descriptive possible.* Les personnes qui la réalisent doivent veiller à distinguer explicitement entre les faits réels donnés en information et leurs évaluations personnelles de ces faits. Dans tous les cas, il s'agit d'éviter de formuler des jugements définitifs qui occultent les possibilités d'évolution de l'enfant.

Conséquence

Comme conséquence de l'étude, on devrait élaborer un rapport qui réunit les données obtenues les plus significatives. Il est utile de l'accompagner de photographies, quand cela est possible. De plus, il faut également penser à le compléter à chaque nouvelle étape ou quand cela s'avère nécessaire. Et il faut l'incorporer au dossier de l'enfant pour faciliter la connaissance de la situation par les différentes personnes qui doivent intervenir, afin d'éviter de répéter ce qui a déjà été fait. Il s'agit d'un instrument essentiel qui doit aider à toute prise de décisions, et pour permettre à l'enfant d'avoir accès à son histoire.

Pour de plus amples informations :

SSI/CIR, *Regard sur la famillа d'origine: Mieux la connaître pour améliorer la pratique de l'adoption nationale et internationale*, Bulletin de documentation, Genève, SSI/CIR, 2004, 10 pp.

HOUTEL Didier (sous la direction de), *Les enjeux de la parentalité,* France, Editions érès, Ministère de l'emploi et de la solidarité, direction de l'Action sociale, 1999, 200 pp.

LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA, "De la planification en termes de permanence à la préservation de la famille", *Les enfants du Canada*, N° 1, Vol. 2 1995, 32 pp.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.
Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.